

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

**DEBIT DE
BOISSONS
DE**
deuxième catégorie

Je soussigné(e) : THIAFFEY-RENCOREL Claude
Profession : Président du Syndicat Agricole Serraval/Le Bouchet
Adresse : Le Lavoir
74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire à Serraval (74230) à [Tincove](#)

du/le 24 juillet 2011 au /
à l'occasion de Porte ouverte à la ferme GAEC chèvrefeuille

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 0

Fait à Serraval, le 8 juillet 2011 Signature

ARRETE DU MAIRE ARR_ 352011

Jean-Louis RICхарME, Maire de Serraval,
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4
du Code de la Santé Publique,
Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Monsieur ou Madame THIAFFEY-RENCOREL Claude
Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de [deuxième](#) Catégorie,
du/le 24 juillet 2011 au / jusqu'à 21 heures
à Serraval à l'occasion de la porte ouverte à la ferme GAEC Chèvrefeuille.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- de sa publication le
Le Maire,
Jean-Louis RICхарME

A Serraval, le 8 juillet 2011.
Le Maire,